

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Marie Moret](#)[Collection Moret_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 41 \(2\)](#)[Item Marie Moret à Alexandre Tisserant, 3 juillet 1886](#)

Marie Moret à Alexandre Tisserant, 3 juillet 1886

Auteur·e : Moret, Marie (1840-1908)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 41 (2)

Collation 3 p. (283r, 284r, 285r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Moret, Marie (1840-1908), Marie Moret à Alexandre Tisserant, 3 juillet 1886, consulté le 03/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/44492>

Copier

Présentation

Auteur·e [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Date de rédaction [3 juillet 1886](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Familistère

Destinataire [Tisserant, Alexandre \(1822-1896\)](#)

Lieu de destination 26, rue de Toul, Nancy (Meurthe-et-Moselle)

Description

Résumé Marie Moret écrit en hâte, à quinze jours de son mariage avec Godin et de leur départ au Mont-Dore avec Émilie et Marie-Jeanne Dallet. Le mariage de Marie Moret et Jean-Baptiste André Godin suscite beaucoup de joie dans la population. Il a été fixé le 14 juillet, jour de la fête nationale, pour éviter un chômage de l'usine. Marie Moret demande à Tisserant d'arriver deux jours avant. Leur notaire habituel, Carré, est interdit par le tribunal de Vervins de signer des actes pendant trois mois, mais contourne l'interdiction en faisant signer des confrères à sa place. Envoie de

500 francs pour ses études et déplacements.

NotesLe destinataire est orthographié Tisserand dans l'index du registre mais Tisserant dans la lettre.

Mots-clés

[Finances personnelles](#), [Procédure \(droit\)](#), [Relation Godin-Moret](#)

Personnes citées

- [Carré \[Guise\]](#)
- [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)
- [Tisserant, Marguerite \(1864-1923\)](#)
- [Tisserant \[madame\]](#)

Événements cités[Mariage de Jean-Baptiste André Godin et de Marie Moret \(14 juillet 1886, Guise\)](#).

Lieux cités[Mont-Dore \(Puy-de-Dôme\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 26/09/2022

Dernière modification le 10/10/2023

Quin Famille 3 juillet 1883

Bien cher Monsieur Visarant,

Ai-je besoin de vous dire que je
vous écris en hâte ? Nous le devons ;
tant de choses nous assaillant pour
nous marier dans la quinzaine et
partir ensuite, le plus tôt possible,
pour aller faire la saison de 21 jours
au Mont-Dore dans le triple intérêt
de la santé de mon bien-aimé futur,
d'Emile et Jeanne.

Tout va au mieux ici ; naturellement,
l'explosion de joie à l'annonce du ma-
riage est telle dans la population que
nos dispositions premières en sont
modifiées. Tout le monde veut se
mêler à la fête ; en conséquence, et
pour éviter un chômage qu'on ne
pourrait empêcher autrement, on
vient de décider, (la Mairie disant la
chose possible) de faire le mariage le
14 juillet, jour de la fête nationale
et de le faire dans la matinée.

Le contrat serait signé la veille.
 Nous venons donc vous prier, bien
 cher Monsieur, de faire votre possible
 pour nous arriver ici au moins deux
 jours à l'avance. Avec quelle double
 joie je vais vous revoir !

Votre notaire habituel, M^e Carré,
 est en ce moment, par suite de petites
 méchancetés sauleries contre lui, sous
 le coup d'une décision du tribunal de
 Vervins qui lui interdit, pendant
 trois mois, de signer des actes.

Il en dresse tout de même, mais
 avec la mention : Par devant Maître
un tel, et c'est le maître un tel (un
 de ses collègues) qui signe.

N'y aurait-il pas inconvénient dans
 ces conditions à lui confier le contrat ?
 Et ne faudrait-il pas, pour l'exactitude
 des témoignages, que le Maître un tel
 fût présent ?

Nous avons bien reçu votre lettre
 du 30 juin et vous remercions de
 toutes les peines que vous prenez pour
 nous. Ci-joint 500 francs que M. Gadin

vous envoie ne voulant pas, et moi
non plus, que toutes ces études et dépla-
cements vous fassent souffrir dans
vos intérêts.

Recevez, bien cher Monsieur, la
profonde affection de toute la famille et
présentez à Mad^e et à M^{lle} Lissierant notre
meilleur souvenir.

Votre amie toute dévouée

Marie Moret